

En quelques mots...

Après un été particulièrement chaud et sec, voilà qu'on nous annonce un hiver froid ! Froid en ce sens qu'il faudra faire des économies d'énergie, car pour le reste, personne ne sait vraiment comment sera l'hiver prochain ! Rude, clément ou normal ?

Pour rappel, chacun d'entre nous peut bénéficier de conseils en matière d'habitat, d'isolation et d'économie d'énergie en consultant gratuitement OCTHEA : 05-65-73-65-76

La Municipalité, elle aussi, s'inscrit dans cette démarche de recherche d'économie d'énergie. Un bilan énergétique du bâtiment abritant la Mairie a été réalisé par un bureau d'études afin de préconiser la meilleure isolation possible et la mise en place d'un chauffage le plus adapté aux normes nouvelles. De même, le Conseil Municipal va décider prochainement d'une limitation du temps de l'éclairage public. De nombreuses communes ont déjà pris des mesures en ce sens et suspendu l'éclairage une bonne partie de la nuit. Ce point fera partie de l'ordre du jour du conseil municipal le 24 octobre. Dès que la décision sera prise, nous ne manquerons pas de prévenir tous les habitants par les canaux habituels : site internet, panneau pocket et tract dans votre boîte à lettres.

Bel automne à chacune et chacun !

Jean Lachet

Remerciements

C'est bien connu on ne parle que des trains qui sont en retard et pas de ceux qui arrivent à l'heure ! Plus largement, on a trop tendance à pointer ce qui ne va pas bien, plutôt que de remarquer ce qui va bien. Et pourtant, dans l'anonymat total, il se fait de belles choses chez nous.

Plusieurs habitants, sans la moindre contrepartie, mettent un point d'honneur à entretenir les chemins publics autour des principaux hameaux, Noyès, Lacombe, Pruns, Le Pouget, La Fabrie, Sabin... D'autres portent un regard attentif au site très fréquenté qu'est Versailles; ils n'hésitent pas à signaler ce qui leur paraît anormal et susceptible de représenter un danger. D'autres encore nettoient les abords de routes ou d'allées avec leur tondeuse et roto fil, entretiennent des massifs de fleurs dans les lotissements. Toutes ces actions contribuent à rendre notre environnement plus agréable.

Il y a eu également cette belle initiative prise par quelques habitants de Noyès. La salle des fêtes était recouverte par des moisissures qui enlaidissaient la façade.

Un samedi matin, le maire reçoit un coup de téléphone : « Si la Mairie veut bien nous payer un produit anti moisissures, nous sommes 3 voisins, prêts à nettoyer ce mur sur notre temps de repos, un week end ! » Et voilà le résultat !



Le conseil municipal tout entier remercie chacune et chacun pour cet engagement, ces gestes citoyens gratuits et réguliers, dans la plus totale discrétion. Dans une commune rurale, aux moyens financiers limités, ces « positives attitudes » témoignent du degré d'implication des habitants, de leur sentiment d'appartenance à leur commune et d'un authentique esprit de citoyenneté.

C'est particulièrement encourageant pour la municipalité de sentir l'implication de ses habitants.

BRAVO ET MERCI.

La Loi Climat et résilience

Cette loi nous concerne tous et parce qu'elle est appelée à impacter fortement notre quotidien, nous avons choisi d'en présenter les grandes lignes

« La loi "**Climat et Résilience**" du 22 août 2021 traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le **climat** retenues par le chef de l'État, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.

La loi s'articule autour des cinq thèmes :

consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir.

Elle renforce aussi les sanctions en cas d'atteintes à l'environnement.

Son tout premier article précise que l'État s'engage à respecter l'objectif européen de baisse d'au **moins 55% des émissions des gaz à effet de serre (GES)** d'ici 2030.

Parmi les cinq volets qui composent la loi, nous retenons, dans ce numéro, le 4^{ème} : **se loger**

Le logement et l'artificialisation des sols

La rénovation écologique des bâtiments est accélérée, avec des mesures pour **éradiquer les "passoires" thermiques**. Dès 2023, les propriétaires de passoires thermiques (logements classés G) devront réaliser des travaux de rénovation énergétique s'ils veulent augmenter le loyer de leur location. Dès 2025, il sera interdit de louer les passoires thermiques les moins bien isolées (classées G), et dès 2028 pour le reste des passoires (classées F). À partir de 2034, ce sont les logements classés E qui seront interdits à la location. Ces logements seront ainsi progressivement considérés comme indécents au regard de la loi. Le locataire pourra alors exiger de son propriétaire qu'il effectue des travaux. Plusieurs mécanismes d'information, d'incitation et de contrôle viendront renforcer ce droit pour le locataire. En outre, lors de la vente de logements classés D à G en mono-propriété, un audit énergétique comportant des propositions de travaux devra être réalisé. Cette obligation s'appliquera dès 2022 pour les classes F et G, en 2025 pour la classe E et en 2034 pour la classe D.

Un amendement des députés prévoit que tous les ménages, même ceux aux plus faibles revenus, auront accès à un mécanisme de financement pour régler le reste à charge de leurs travaux de rénovation, via notamment des prêts garantis par l'État.

Parallèlement, **la bétonisation des terres est encadrée**. Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030. Le zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050. Cet objectif sera décliné dans les territoires. Un principe général d'interdiction de création de nouveaux centres commerciaux qui entraîneraient une artificialisation des sols est posé » .

Source : [Vie Publique](#)

Concrètement, cela signifie que les surfaces consacrées à la construction de bâtiments, routes, places et toutes autres surfaces imperméabilisées doivent fortement diminuer pour atteindre le « zéro » en 2050. Première conséquence, la diminution des zones constructibles partout; mais on peut craindre que cette diminution n'impacte très fortement les communes rurales. Les grandes métropoles sont en constante progression et font état de besoins considérables en surfaces. A titre d'exemple, Toulouse aurait besoin de 700 ha pour les 10 années à venir ! La tentation sera grande de trouver dans les communes rurales une réserve de zones constructibles à supprimer. Cela aurait pour conséquence un accroissement de la population des villes au détriment de celle des zones rurales. Les élus de l'Aveyron, Sénateurs, Députés, Maires, autour du Conseil Départemental se penchent sur cette question et se retrouvent unis, à priori, pour défendre la spécificité de notre département. A suivre...

A suivre aussi, dans les prochains numéros de Mairie Infos, la présentation des quatre autres volets de la loi.

La voirie

La commune a réalisé sur cette année 2022 des travaux d'entretien et de réfection de voirie sur le secteur de la rue des Croix à Lacombe et à la voie communale de la Cabane à Camboulazet.

Des travaux sur le réseau pluvial ont été réalisés à la Fabrie cet automne.



Dans les prochaines semaines seront mis en œuvre des travaux de gestion des eaux pluviales à la route du Turenq à l'entrée de Noyès et une stabilisation pour l'hiver à l'impasse du ruisseau également à Noyès.

Le budget de fonctionnement a été affecté, en partie, à la signalisation au sol ce qui correspond aux traçages des différents « Cédez le passage » de la commune et « Zébras » de la Mairie et de Noyès ainsi que toutes les places de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

Le financement de ces travaux correspond à l'enveloppe annuelle 2022 allouée à la voirie :

- 38 340€ de budget investissement
- 7 668€ de budget fonctionnement sont réglés au PAYS SEGALI.

Travaux de mise en souterrain de la ligne électrique HTA de Pruns à Tayac.

Les travaux d'enfouissement de la ligne électrique HTA de Pruns à Versailles ont commencé le 19 septembre pour se terminer le 21 octobre. Ces travaux occasionnent une gêne pour la circulation sans toutefois l'interdire. Les travaux sont effectués par la Société Eugelvin. Les bas côtés, fossés et leurs évacuations ont été remis parfait état.



Cimetière

Les travaux d'extension vont bientôt être terminés. Avant la fin de cette année civile, tous ceux qui souhaitent acquérir une concession pourront le faire.

Auparavant un nouveau règlement pour la gestion du cimetière (prix des concessions, entretien...) devra être adopté par le Conseil Municipal.

D'autre part, comme cela a été écrit dans un numéro précédent, l'utilisation de désherbants dans les espaces publics, et le cimetière en fait partie, est désormais interdite. Plusieurs solutions sont proposées et il faudra choisir.

Avant de prendre toutes ces décisions les membres du Conseil Municipal ont choisi d'informer largement et de consulter les habitants de la commune. A cet effet,

une réunion, d'information et de débat, ouverte à tous, est programmée le samedi 19 novembre de 10h. à 12h. à la salle des fêtes de Camboulazet. Venez nombreux, votre avis nous intéresse.

Transport scolaire

Un nouvel abri bus ainsi d'une lampe d'éclairage public ont été installés à Noyès au carrefour de Liette à l'entrée du village. Une modification de circuit a été accordé par le service de la Région Occitanie pour desservir le village de La Gardie.



RAPPEL : La mairie de Camboulazet est à la recherche d'un agent recenseur pour assurer la collecte des informations nécessaires à l'occasion du recensement de la population qui se déroulera du **Jeudi 19 janvier 2023 au samedi 18 février 2023** inclus

Si vous êtes intéressé(e) par cette offre merci d'adresser votre candidature (CV + Lettre de motivation) à Monsieur le Maire de Camboulazet **avant le 30 Octobre 2022.**

Merveilleux mariage samedi 3 Septembre

Séverine Odoul originaire d'Aumont-Aubrac et Damien Boudes né aux Tavernes ont scellé leur union en mairie, accompagnés par leur famille et leurs amis.

Séverine et Damien et leur fille Alba ont élu domicile dans la commune, à Noyès.

Tous nos vœux aux nouveaux mariés, déjà bien intégrés par leur implication dans les associations !



Une nouvelle famille va « faire souche » au village de Pruns : Célia Viguier, Antony Rosich et leur fille Enaya.

Le couple a officialisé son union par un Pacs le 3 septembre.

Bonne installation à cette petite et belle famille qui va augmenter ainsi le nombre des jeunes familles s'installant à Camboulazet.



NOUVEL ARTISAN



EURL
DEIXONNE Romain
La Gardie
12160 CAMBOULAZET

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - CLIMATISATION -
INSTALLATION - ENTRETIEN - DEPANNAGE



06.43.86.50.65
deixonne.romain@gmail.com

Nouveau « Ciné Séniors »

Au cinéma de Baraqueville une opération « Ciné Séniors » a été lancée. Programmations spécialement destinées aux séniors.

Gratuit pour les + de 65 ans lors de la séance du premier jeudi du mois

Art & Essai
CINÉMA
le Fauteuil
Rouge

CINÉ SENIORS

LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU PAYS SÉGALI PRÉSENTE :

CE N'EST PAS COMMODE



PAR LA
COMPAGNIE
À TIROIRS

SPECTACLE
TOUS PUBLICS

© P SAM

DEUX SEANCES :
A 10H ET 15H

MERCREDI 7 DECEMBRE
SALLE DES FÊTES - CAMBOULAZET

Le public se délecte des prouesses déjantées de cet homme-commode, mi-clown, mi-magicien. Derrière ses lunettes orange, il a plus d'un tour dans son sac, ou plutôt, plus d'un tiroir dans sa boîte, d'où s'échappent fleur ou papillon. L'hurluberlu à la cravate récalcitrante réalise d'improbables constructions à la poésie débordante.

Roi du diabolo, prince du Yo-yo, musicien de l'absurde, il finira en parfaite fusion avec sa commode !

8€ / 5€ adhérents CSCPS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
05.65.72.29.19 - accueil@cscps.fr



LA VIE ASSOCIATIVE

Cambou Loisirs

La nouvelle équipe se met en place, elle a revu l'aménagement intérieur et en même temps la Mairie a financé la peinture des boiseries extérieures. La Société de chasse est venue vendre les permis, cela nous a permis d'avoir de nouvelles personnes.

Notre prochaine animation se tiendra le vendredi 18 novembre au soir pour fêter le beaujolais avec modération devant une assiette
On vous attend !

Le bureau



USC CAMBOULAZET



L'Union Sportive de Camboulazet organise comme chaque année les concours de belote tous les 2^{ème} vendredi de chaque mois.

Voici le récapitulatif des dates :

14 OCTOBRE 2022

13 JANVIER 2023

14 AVRIL 2023

11 NOVEMBRE 2022

10 FEVRIER 2023

9 DECEMBRE 2022

10 MARS 2023

Le relais paroissial de Camboulazet

Lors du dernier Conseil Pastoral Paroissial de Baraqueville, plusieurs décisions ont été entérinées.

Le Conseil Pastoral Paroissial (CPP) est un lieu de réflexion : il recueille les idées et les suggestions de la communauté.

Le CPP est une force de proposition : il propose des orientations, met en place des projets.

Le CPP est le reflet de tous les membres de la paroisse. Il est composé du prêtre chargé de la paroisse, des membres de l'EAP (Equipe d'Animation Pastoral) et de tous les responsables de relais (11).

Les membres du CPP se retrouvent tous les 2 ou 3 mois, sous la présidence du curé de la Paroisse, le père Kumar.

Ainsi, lors du CPP du 8 septembre, il a été rappelé la nouvelle organisation des messes du dimanche, résumée dans le tableau ci-dessous :

	1 ^{er} dimanche	2 ^{ème} dimanche	3 ^{ème} dimanche	4 ^{ème} dimanche
Baraqueville	10h30	9h	10h30	9h
Naucelle	9h	10h30	9h	10h30

De plus, depuis le 1^{er} octobre, une messe est possible le vendredi dans les relais à 9h30 avec la volonté du père Kumar de visiter les malades et les personnes peu autonomes. Une messe sera programmée à Camboulazet début 2023.

Toutes les informations de la Paroisse Notre Dame du Haut Ségala sont consultables sur le site <https://rodez.catholique.fr/diffusio/paroisse/baraqueville/notre-dame-du-haut-segala37>

Le centre paroissial (rue Notre-Dame 12160 Baraqueville) est ouvert du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. [0565690141](tel:0565690141). [0782784377](tel:0782784377) Courriel : notredamehautsegala@gmail.com



CAMBOU'FORM 2022

RDV tous les mardi soir
À la Salle des Fêtes de Noyès
De 19h15 à 20h30

Le 1^{er} cours a débuté le 6 septembre

Nous vous proposons aussi en plus de nos cours hebdomadaires du mardi des randos en fonction de la saison et de la météo ...

Renseignements: cambouform@gmail.com - Ou: 06.32.95.96.17 & 06.89.69.12.78

CONSCRITS CAMBOULAZET

FÊTE DE LA BIÈRE



SAM 15 OCTOBRE 2022

21h | NO RESO

23h | Dj Big Olive by SYMFONIX

Restauration rapide sur place

PAF 5€



FÊTE À CAMBOULAZET



DIMANCHE 16 OCTOBRE 2022

BAL MUSETTE AVEC MAXIME ET
VINCENT (à PARTIR DE 17H)

REPAS :

SOUPE AU FROMAGE-CHARCUTERIE
SALADE-TARTE (15 €)

Randonnée à 14h

(départ devant la salle des fêtes)

SALLE DES FÊTES DE
CAMBOULAZET



NUMEROS D'URGENCE

15 SAMU

17 Police

18 Pompiers

114 Numéro
d'urgence pour les
personnes sourdes ou
malentendantes
(SMS)

115 Samu social,
accueil des personnes
sans abri

119 Enfance en
danger

3114 Prévention du
suicide (écoute)

3919 Femmes victimes
de violence

3977 Maltraitance
envers les personnes
âgées ou les
personnes en
situation de handicap

112 Victime ou témoin
d'un accident dans un
pays de l'union
Européenne

CAMION PIZZAS

DEPUIS LE MOIS DE SEPTEMBRE

Le camion pizzas est installé tous les
vendredis soirs à partir de 18h soit à
Noyès (semaine paire) soit à
Camboulazet (semaine impaire)

Réservations : 06-69-12-04-02

**Le Père Noël nous a proposé de déposer une de ces
boîtes aux lettres à la mairie à partir du mois de
décembre. Nous invitons petits et grands à y poster
vos lettres à l'adresse suivante :**



Père Noël - 1 rue du ciel étoilé - Pôle Nord

A vos plumes !!



AGENDA : Quelques dates à retenir

- **15 octobre** : Congrès des Maires Ruraux d'Aveyron salle des fêtes de Noyès
- **24 octobre** : Conseil Municipal
- **11 novembre** : 10h30 cérémonie du souvenir devant le monument aux morts à Camboulazet
- **19 novembre** : 10h réunion d'information et de concertation sur le cimetière
- **26 novembre** : Assemblée générale du groupement forestier – salle des fêtes de Camboulazet

MAIRIE DE CAMBOULAZET

Horaires d'ouverture :

Lundi et Jeudi 9h-12h

Mardi et Vendredi 9h-12h et 14-18h

Mercredi matin (semaines paires) 9h-12h

Samedi 10h-12h (semaines paires permanence élus)

FERMETURE AU PUBLIC LES LUNDI ET JEUDI APRES-MIDI

 05-65-69-02-42 mail : contact@camboulazet12.fr

Site internet : www.camboulazet12.fr

Tél Maire : 06-30-53-89-50